

ARGENTA DP Dynamic Allocation - B

Fiche mensuelle | 31 octobre 2021

Morningstar ★★★★★

Compartiment de Argenta DP, SICAV de droit belge

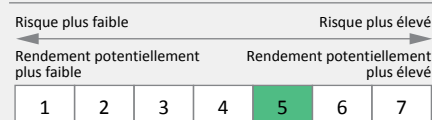
Géré par Arvestar Asset Management

Gestionnaire de portefeuille Degroof Petercam Asset Management sa

PORTRAIT

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Classe d'actifs | Multi Asset |
| Catégorie | Actions High |
| Stratégie | Stratégie Active |
| Compartiment de | Argenta DP |
| Structure juridique | SICAV |
| Domicile | Belgique |
| Durée | Illimité |
| Monnaie de référence | EUR |
| Liquidité | Quotidienne |
| Création du compartiment | 04.06.2019 (1) |
| Date de la 1ère VNI (classe d'action) | 13.11.2006 |
| Enregistrement commercialisation | BE |
| ISIN | BE0946551257 |
| Frais d'entrée | Maximum 2% |
| Frais de sortie | 0% |
| Frais courants* | 1.73% |
| *dont frais de gestion | 1.50% |
| Inv. minimum | 1 action |
| VNI (Capitalisation) | 97.42 |
| Taille (toutes classes) | mn EUR 761.25 |
| Nombre de positions | 304 |

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SRRI établi conformément au Règlement UCITS (UE) N°583/2010
Veuillez trouver un aperçu et une description des risques à la page prochaine.

Fonds Benchmark

CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Partie obligataire

| | | |
|-----------------------|------|---|
| Maturité (ans) | 5.90 | - |
| Duration (ans) | 5.59 | - |
| Modified duration (%) | 5.57 | - |
| Nombre d'émetteurs | 247 | - |

INFORMATION FISCALE

| | |
|--|--------------------|
| BE - Retenue à la source belge sur remboursement OPC | - |
| Précompte mobilier belge sur les dividendes | - |
| Taxe de bourse sur remboursement ou changement de compartiment | 1.32% - Max. 4000€ |

Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

Le fonds a pour objectif de vous offrir la possibilité de réaliser une plus-value à long terme sur votre investissement en constituant un portefeuille d'actifs dont la composition, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), répond à la plupart des exigences applicables aux fonds d'épargne-pension belges (comme expliqué plus en détail à la section « Informations relatives aux investissements » du prospectus) sans toutefois être soumis aux conditions et aux conséquences fiscales de ces produits. Ce fonds fait l'objet d'une gestion active. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le compartiment n'a pas pour objectif l'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le fonds investit principalement (sans restriction sectorielle ou géographique) dans des titres qui, de par leur rendement ou valeur ajoutée, entraînent une augmentation de la valeur intrinsèque tout en réduisant le risque de perte par une diversification adaptée des risques. La composition du portefeuille respecte des limites d'investissement similaires à celles applicables aux fonds d'épargne-pension belges, sous réserve d'investissements en actions et/ou autres titres assimilables à des actions qui doivent représenter au moins 60 % de l'actif net. La sélection repose sur une méthodologie qui : a) exclut les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial de l'ONU (droits de l'homme, droits du travail, protection de l'environnement) ; b) exclut les entreprises impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux de hasard, charbon thermique) ou dans de graves controverses ESG (incidents, allégations relative à des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance) ; c) repose sur une approche ESG quantitative (« best-in-class ») excluant les 20 % d'entreprises obtenant les moins bons scores ESG ; d) repose sur une approche ESG qualitative du profil ESG des entreprises. Plus d'informations <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/assurances-vie/durabilite/arvestar-asset-management-politique-d-investissement-ESG.pdf> Benchmark: 55,25% MSCI EMU Net Return, 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return, 22,75% Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return, 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return. Utilisation du benchmark : Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du fonds peuvent différer sensiblement de la composition du benchmark. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark. La politique d'investissement mentionnée ci-dessus est issue du KIID. Ni le rendement, ni le capital ne sont garantis ou protégés.

REPARTITIONS (%)

Allocation d'actifs

| | |
|-------------|------|
| Actions | 70.4 |
| Obligations | 27.2 |
| Liquidités | 2.2 |

Secteurs - Partie actions

| | |
|-------------------------------|------|
| Technologies de l'information | 12.4 |
| Industrie | 12.3 |
| Financières | 10.1 |
| Consommation cyclique | 9.7 |
| Santé | 6.3 |
| Matériaux | 6.2 |
| Consommation non-cyclique | 5.0 |
| Communications | 3.5 |
| Immobilier | 2.5 |
| Services publics | 2.2 |
| Energie | 0.2 |

10 principales actions

| | |
|-----------------------|-----|
| Kbc Groep | 1.3 |
| ASML Holding | 1.2 |
| Asm International | 1.2 |
| Ing Group | 1.1 |
| MedioBanca | 0.9 |
| Intesa Sanpaolo (ord) | 0.8 |
| Nn Group | 0.8 |
| D'iereeren Sa | 0.7 |
| LVMH | 0.7 |
| Infineon Technologies | 0.6 |

(1) Compartiment de Argenta DP depuis 16/09/2019, issu des apports de la totalité des actifs et passifs de DPAM Invest B Balanced Dynamic Growth, créé en septembre 2006

ARGENTA DP Dynamic Allocation - B

Fiche mensuelle | 31 octobre 2021
Monnaie de référence EUR

RENDEMENT (%) (*)

| | Fonds | Benchmark |
|------------------------------------|-------|-----------|
| 1 mois | 3.64 | 2.62 |
| YTD | 16.17 | 12.47 |
| 1 an | 29.12 | 25.90 |
| 3 ans rend. actuariel | 11.63 | 9.56 |
| 5 ans rend. actuariel | 8.12 | 7.44 |
| 10 ans rend. actuariel | 8.02 | - |
| Depuis la création rend. actuariel | 4.56 | - |

STATISTIQUES (5 ANS) (*)

| | Fonds | Benchmark |
|-------------------|---------|-----------|
| Volatilité | % 10.57 | 10.59 |
| Ratio de Sharpe | 0.81 | 0.74 |
| Ecart à la baisse | % 7.13 | 6.99 |
| Ratio de Sortino | 1.20 | 1.13 |
| Mois positifs | % 61.67 | 58.33 |

Taux hors risque -0.47%

FONDS VS BENCHMARK (5 ANS) (*)

| | |
|---------------------|--------|
| Corrélation | 0.981 |
| R ² | 0.962 |
| Alpha | % 0.07 |
| Beta | 0.979 |
| Ratio de Treynor | % 8.74 |
| Tracking Error | % 2.06 |
| Ratio d'information | 0.296 |

Benchmark: Benchmark Argenta DP Dynamic Allocation (depuis 31.12.2012)

VNI SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES (*)



Compartiment de Argenta DP depuis 16/09/2019, issu des apports de la totalité des actifs et passifs de DPAM Invest B Balanced Dynamic Growth, créé en septembre 2006

(*) Les chiffres de performances et le graphique VNI reflètent le rendement global d'un compartiment, composé des dividendes, des coupons et des éventuelles plus-values ou moins-values. Les chiffres tiennent compte des frais de gestion et les autres frais récurrents, mais non des frais d'entrée et de sortie ni des taxes boursières. Pour les actions de distribution, il est tenu compte du réinvestissement des dividendes bruts versés par le compartiment. Les performances sont calculées selon la méthode cumulative pour les périodes inférieures à un an et selon la méthode actuarielle pour les périodes supérieures à un an. Il s'agit toujours de chiffres historiques basés sur les résultats du passé. Ils ne constituent en aucun cas une garantie pour les rendements à venir. Source : Degroof Petercam Asset Management.

RISQUES

Les risques suivants pourraient avoir une incidence importante, mais ne sont pas adéquatement reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché :

- Risque de concentration : Le Fonds est fortement concentré dans une classe d'actifs particulière. En raison de la politique d'investissement, le fonds est investi pour une part importante en actions de sociétés d'une capitalisation boursière inférieure à 3 milliards d'euros et en titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen.

Vous trouverez plus d'informations ainsi qu'un aperçu complet des risques dans le KIID et le prospectus.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant la souscription il est nécessaire de prendre connaissance du prospectus et des Informations clés pour l'investisseur (KIID). Ces documents sont disponibles gratuitement en français et néerlandais auprès du service financier (CACEIS BELGIUM SA, Avenue du Port, 86c, b320, 1000 Bruxelles) et sur le site web www.dpamfunds.com. Les VNI sont publiées sur les sites web www.tijd.be, www.lecho.be et www.beama.be

En cas de plaintes, vous pouvez en parler avec votre directeur d'agence Argenta. Vous pouvez aussi vous adresser à Argenta Banque d'Épargne sa, Belgiëlei 49-43, 2018 Anvers, tél. 03 285 56 45, klachtenbeheer@argenta.be. Les plaintes téléphoniques doivent être confirmées par fax, email ou courrier. Vous trouvez qu'Argenta Banque d'Épargne sa n'a pas ou pas suffisamment répondu à votre plainte ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsfin, l'ombudsman des conflits financiers, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, ombudsman@ombudsfin.be. Vous avez aussi le droit d'entamer un procédure juridique.

ARGENTA DP Dynamic Allocation - B

Fiche mensuelle | 31 octobre 2021

LEXICON

| | |
|---------------------------------|--|
| Action de capitalisation | Les actions de capitalisation ne distribuent pas de dividende mais réinvestissent leurs revenus. A la vente, vous recevez les éventuels revenus réinvestis en une seule fois sous la forme d'une plus-value. |
| Actions de distribution | Les actions de distribution versent leurs revenus éventuels (e.a. plus-values, dividendes et intérêts) sous forme de dividende. |
| Allocation d'actifs | L'allocation d'actifs consiste en la répartition judicieuse des actifs d'un portefeuille ou fonds entre différentes classes d'actifs ou catégories de placements : actions, obligations, liquidités, immobilier et autres classes d'actifs. |
| Alpha | L'alpha représente la surperformance enregistrée en plus de ce que l'on aurait pu attendre selon un modèle d'investissement donné ou par rapport à un cadre de référence. Un alpha positif indique qu'un fonds a fait mieux que ce qui pouvait être attendu sur la base du beta donné. De même, un alpha négatif indique qu'un fonds a enregistré une sous-performance compte tenu des attentes relatives au beta du fonds en question. L'alpha est calculé à travers une analyse de régression de la performance mensuelle d'un fonds par rapport à celle d'un indice : l'alpha est égal à la valeur sur l'axe Y lorsque la valeur sur l'axe X est égale à zéro. |
| Asset Test (%) | Test pour déterminer si un fonds (ou un compartiment) investit directement ou indirectement plus de 10% de son patrimoine dans des créances visées à l'article 19bis CIR92. Dans ce cas, un précompte mobilier libératoire de 30% est dû sur les revenus provenant de ces créances lors du rachat ou de la cession à titre onéreux des actions du fonds ou lors du partage total ou partiel de l'avoir social de la sicav ou du compartiment concerné. |
| Beta | Le beta est un indicateur de la sensibilité d'un fonds aux mouvements d'un marché ou indice financier sous-jacent et est aussi un indicateur de risque. Un beta de 1,10 signifie qu'un fonds fait en moyenne 10% de mieux que l'indice si le marché évolue à la hausse, et en moyenne 10% de moins si le marché est à la baisse. Si le beta d'un fonds est de 0,85, cela signifie qu'en cas de hausse du marché, le fonds n'intègre que 85% de la hausse du marché, ou autrement dit fait 15% moins bien que l'indice, et fait en moyenne 15% de mieux que la moyenne en cas de marchés à la baisse. Le beta est calculé à travers une analyse de régression d'un fonds par rapport à un indice : le beta correspond au degré d'inclinaison de la courbe. |
| Beta-adjusted duration | La duration (voir ci-dessous) est un indicateur de la sensibilité d'une obligation à l'évolution des taux. Dans le cas des obligations liées à l'inflation, il est calculé une duration ajustée au beta. La duration est alors un indicateur de la sensibilité d'une obligation indexée à l'évolution des taux réels. La duration ajustée au beta mesure la sensibilité d'une obligation indexée vis-à-vis des évolutions des taux nominaux. |
| Break-even (niveau de) | Le niveau de break-even ou de point mort d'inflation est un terme utilisé dans le cadre de compartiments investis en obligations liées à l'inflation. Le point mort d'inflation correspond à la différence de rendement entre une obligation indexée et celui d'une obligation nominale émise par le même émetteur et pour la même maturité. Le niveau de point mort d'inflation est un indicateur des attentes de marché en matière d'inflation. Pour un compartiment investi en obligations liées à l'inflation, les fiches mensuelles mentionnent la moyenne pondérée du niveau de point mort d'inflation des obligations sous-jacentes. |
| Consommation cyclique | Les biens et services dont la consommation est influencée par le cycle économique. Leur consommation augmente lorsque la croissance économique est plus forte. Parmi les exemples, on peut citer les voitures ou le tourisme. |
| Consommation non-cyclique | Les biens et services dont la consommation n'est pas influencée par le cycle économique, c'est-à-dire les produits ou services qui répondent à un besoin essentiel, comme l'alimentation. |
| Corrélation | La corrélation est reproduite à l'aide du coefficient de corrélation qui mesure l'intensité de la relation entre les rendements d'un fonds et les rendements d'un indice. Le coefficient de corrélation correspond à un chiffre compris entre +1 (corrélation parfaite entre les rendements du fonds et de l'indice) et -1 (corrélation négative parfaite entre les rendements du fonds et de l'indice). |
| Duration | La duration est exprimée en années et correspond à la durée de vie moyenne pondérée d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations. Il s'agit d'un indicateur de la sensibilité aux taux d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations. Lorsque les taux montent, les cours des obligations existantes et par conséquent la valeur d'inventaire d'un compartiment obligatoire baissent. Plus la duration est longue, plus l'impact d'une hausse des taux est négatif. L'inverse est bien entendu tout aussi valable. Lorsque les taux baissent, la valeur d'inventaire du compartiment obligatoire augmente. L'impact positif croît à mesure que la sicav présente une duration plus élevée. La duration, calculée selon la méthode dite Macaulay, est le résultat d'un calcul complexe qui tient compte, entre autres, de la valeur actuelle, du taux, du coupon et de l'échéance. |
| Ecart à la baisse | L'écart à la baisse correspond à l'écart-type annualisé des rendements mensuels en dessous d'un niveau donné. Le calcul de l'écart à la baisse dans nos fiches est fondé sur les taux sans risque. Autrement dit, l'écart à la baisse ne tient pas compte de la volatilité du compartiment sur les marchés à la hausse en vertu du raisonnement selon lequel un investisseur est plus sensible à la volatilité de son placement sur un marché à la baisse. |
| Ecart-type (standard deviation) | Indique dans quelle mesure les rendements périodiques d'un fonds s'écartent de son rendement moyen pour une période définie. L'écart-type est un indicateur de la volatilité et du risque d'un compartiment. |
| Floating Rate Notes (FRN) | Obligations à taux flottants: le coupon est recalculé régulièrement, par ex. tous les 3 mois sur base des conditions du marché. |
| Fonds de placement ou fonds | Les termes « fonds » ou « fonds de placement » indiquent les Organismes de Placement Collectif (OPC) constitués sous la forme d'une société (sicav) ou d'un fonds commun de placement et également les compartiments de sicav. |

ARGENTA DP Dynamic Allocation - B

Fiche mensuelle | 31 octobre 2021

| | |
|--------------------------------------|--|
| High yield | Les titres de créance avec un rating inférieur, notamment de BB+ à D chez Standard & Poor's et Fitch et de BA1 à C chez Moody's, sont considérés comme « high yield » ou « speculative grade ». Ces derniers sont aussi nommés « junk bonds ». Le risque de défaut est plus élevé et par conséquent ces obligations offrent un coupon plus élevé que les obligations « investment grade ». |
| Horizon d'investissement | Horizon d'investissement recommandé : nombre d'années durant lesquelles un fonds doit au minimum être conservé dans des conditions normales. Cet horizon d'investissement recommandé ne signifie en aucun cas que l'investisseur a la garantie de récupérer son capital au terme de l'horizon d'investissement. |
| Investment grade | Les titres de créance avec un rating de AAA à BBB- chez Standard & Poor's et Fitch et de Aaa à Baa3 chez Moody's sont considérés comme « investment grade ». |
| Maturité moyenne | Echéance restante moyenne de toutes les obligations sous-jacentes, pondérée selon le montant investi dans chaque obligation. Le calcul de l'échéance et du rendement à échéance pour les obligations subordonnées se fonde toujours sur la première date de call. Il existe néanmoins quelques exceptions à la règle. Si la valorisation de l'obligation laisse apparaître une probabilité élevée de non-exercice du call, nous utilisons alors pour cette obligation l'échéance finale plutôt que la première date de call. |
| Modified duration | La modified duration est exprimée en pourcentage et indique le changement en % du cours d'une obligation ou sicav d'obligations lorsque les taux changent de 1%. |
| Mois positifs (%) | Nombre de mois, exprimé en pourcentage par rapport au nombre total de mois, durant lesquels un fonds a enregistré un rendement supérieur au taux sans risque. |
| Morningstar Overall Rating | Morningstar classe les fonds selon une échelle qui va de 1 à 5 étoiles. Celles-ci sont attribuées sur base de leur performance vis-à-vis de fonds comparables, après ajustement au risque et en tenant compte de tous les frais pertinents liés à la commercialisation. Le rating est calculé, si possible, sur 3, 5 et 10 ans. Le « Morningstar Overall Rating » correspond à la moyenne pondérée des ratings sur 3 ans, 5 ans et 10 ans, avec un poids plus élevé donné au rating de la période la plus longue. Le nombre d'étoiles dépend de la position vis-à-vis des autres fonds appartenant à la même catégorie Morningstar : 5 étoiles pour les fonds dans le top 10%, 4 étoiles pour ceux dans les 22,5% suivants, 3 étoiles pour ceux dans les 35% suivants, 2 étoiles dans les 22,5% suivants, 1 étoile pour les fonds dans les derniers 10%. Vous trouverez de plus amples informations sur http://www.morningstar.be/be/glossary/98989/morningstar-rating.aspx . |
| Obligations subordonnées | Les obligations financières par ordre d'importance : Obligations privilégiées ou Senior : ces titres sont prioritaires en matière de paiement des intérêts et sont les premiers bénéficiaires de l'argent restant en cas de faillite. Lower Tier Two : le paiement du coupon ne peut pas être différé et le non-remboursement d'un coupon est considéré comme un défaut. Ces obligations ont une date d'échéance fixe. Upper Tier Two : ces titres ont une échéance perpétuelle. Le paiement des intérêts peut être différé, mais le coupon est cumulatif, ce qui signifie qu'il devra être payé à une date ultérieure. Ce type d'emprunt est assorti d'une date (date de call) à laquelle l'émetteur peut décider de le rembourser. Si le remboursement n'a pas lieu, le coupon est alors relevé (step-up). Tier One : ces obligations sont privilégiées par rapport aux actions, mais subordonnées par rapport à tous les autres titres de dette. Un coupon qui n'est pas payé est perdu (non cumulatif). Ces obligations peuvent aussi être sollicitées pour compenser des pertes, ce qui réduit le principal. Les Tier Ones ont une durée perpétuelle, mais une date de call est également prévue. |
| OPC | Les Organismes de Placement Collectif (OPC) comprennent les catégories de placements suivantes : fonds communs de placements, sociétés d'investissement à capital variable (sicav) et sociétés d'investissement à capital fixe (sicaf). |
| Performance YTD | La performance YTD est égale à la performance du fonds depuis le début de l'année courante. |
| R2 | Le coefficient R carré ou R2 mesure la qualité de la corrélation entre les rendements d'un fonds et les rendements d'un indice et donne entre autres une indication de la fiabilité du calcul de l'alpha et du beta. Un portefeuille très diversifié et parfaitement corrélé au marché aura un R carré égal à 100%. Un R carré égal à 75% signifiera que 75% des fluctuations du rendement du fonds peuvent être expliquées par les fluctuations de l'indice. Le R carré est égal au carré de la corrélation entre un fonds et un indice. |
| Rating (d'un émetteur d'obligations) | Le rating indique la solvabilité d'un émetteur d'obligations. Les ratings sont accordés par des bureaux de recherche spécialisés comme Standard & Poor's (S&P's), Fitch IBCA ou Moody's. Vous trouverez de plus amples informations concernant les ratings sur les sites internet suivants : www.standardandpoors.com , www.moody.com et www.fitchratings.com ou auprès du service financier. La répartition des ratings au sein d'un portefeuille obligataire est indiquée sur les fiches produit. Pour chaque titre en portefeuille, nous calculons la moyenne des ratings attribués à l'émetteur par S&P's, Fitch et/ou Moody's. Sur la fiche produit, la présentation de la répartition des ratings pour l'ensemble du portefeuille suit l'échelle de ratings de S&P's. |
| Ratio d'information | Le ratio d'information est égal au supplément de rendement (excess return) annuel moyen d'un fonds par rapport à un indice de référence, divisé par la tracking error. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru. |
| Ratio de Sharpe | Le ratio de Sharpe reproduit le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru. L'indicateur de risque que nous utilisons pour le calcul du ratio de Sharpe est la volatilité. Plus le ratio est élevé, plus la surperformance pour un niveau de risque donné a été grande. |
| Ratio de Sortino | Le calcul du ratio de Sortino est très proche du calcul du ratio de Sharpe, à ceci près que l'unité de risque utilisée n'est pas la volatilité, mais la downside deviation. |

ARGENTA DP Dynamic Allocation - B

Fiche mensuelle | 31 octobre 2021

| | |
|---------------------------|--|
| Ratio de Treynor | Le ratio de Treynor correspond au supplément de rendement annuel moyen d'un fonds par rapport au taux sans risque, divisé par le beta du fonds en question. Tout comme le ratio de Sharpe, le ratio de Treynor indique le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru, avec le beta comme critère de risque. |
| Tracking error | Ecart-type annualisé des différences mensuelles du rendement du fonds vis-à-vis de l'indice de référence. |
| Swing pricing | Mécanisme permettant à un fonds de régler les frais de transactions découlant des souscriptions et rachats par les investisseurs entrants et sortants. Ainsi, les investisseurs existants ne devront en principe plus supporter indirectement les frais de transactions. Comment ça marche ? Le swing pricing n'intervient que lorsqu'une valeur seuil prédéfinie est atteinte. Cette valeur seuil s'exprime sous forme de pourcentage du total des actifs nets du fonds. La VNI est corrigée chaque fois que la valeur seuil est dépassée : en cas d'entrées nettes de capitaux, un pourcentage déterminé de la VNI, le 'swing facteur lié aux souscriptions', est ajouté à la VNI ; en cas de rachats nets, un pourcentage déterminé de la VNI, le 'swing factor lié aux rachats', est déduit de la VNI. |
| Taux hors risque | Le taux hors risque correspond au taux de rendement théorique d'un investissement dont le niveau de risque serait nul. Il représente l'intérêt auquel un investisseur pourrait s'attendre venant d'un investissement dont le risque serait absolument nul sur une période spécifique. Le taux sans risque est utilisé dans le calcul de ratios tels que le ratio de Sharpe, l'écart-type et le pourcentage de mois positifs. Pour ces calculs, DPAM utilise le taux à trois mois comme taux sans risque de référence. |
| Valeur nette d'inventaire | Le terme de valeur nette d'inventaire (en abrégé: VNI) est, pour un OPC, égale à l'actif total du portefeuille réduit de tous ses frais (comme les indemnités de gestion et d'administration). Si l'on souhaite connaître la valeur nette d'inventaire par part, il suffit de diviser la VNI totale par le nombre de parts en circulation. |
| Volatilité | La notion de volatilité indique la variabilité du cours d'un titre. Une volatilité élevée signifie que le cours d'un titre évolue fortement à la hausse et à la baisse sur une période relativement courte. La volatilité est aussi un indicateur du risque que court un investisseur avec un instrument de placement déterminé. Notre site internet et les fiches reproduisent la volatilité à la lumière de l'écart-type annualisé des rendements mensuels sur les 5 dernières années ou depuis le lancement du fonds. |